

# À PROPOS

DES CENTRES DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE BATSHAW

## ÉDITION SPÉCIALE DOUBLE

### RAPPORT BUDGÉTAIRE

*Margaret Douek, directrice générale*

Les cadres et les employés ont été invités à rencontrer les membres du Comité de direction des Centres Batshaw (BMC) pour avoir un aperçu des activités réalisées depuis le mois de juin pour atteindre les objectifs budgétaires établis par l'Agence de Montréal. Nous avons mis en contexte le réaménagement de notre budget de fonctionnement, passé en revue les changements qui s'en suivront et décrit les efforts d'optimisation que chaque secteur devra fournir. Les changements exigeront un soutien et un engagement constant envers le personnel pour atteindre les objectifs fixés.

Les compressions budgétaires sont considérables et auront des répercussions sur toutes les directions à différents degrés. Elles visent principalement les services administratifs qui doivent continuellement répondre aux demandes sans cesse croissantes de sources internes et externes.

La fermeture annoncée de l'unité d'arrêt d'agir Bridges a suscité de vives réactions de la part du personnel qui se demande comment il réussira à gérer le comportement oppositionnel des jeunes hébergés en unités résidentielles et en foyers de groupe. Une équipe de travail composée de personnes possédant une expérience variée se penche actuellement sur les situations ayant mené jusqu'à maintenant à un placement à l'unité Bridges et sur les solutions de rechange. Elle examinera également certaines pratiques qui sont appliquées au sein du réseau, fera des recommandations et proposera des mesures de rechange. Des changements de pratiques s'avèrent nécessaires pour assurer la stabilité et la continuité d'un processus axé sur l'aspect clinique. Nous nous inspirerons fortement de la formation sur le Cercle du courage que nous avons reçue pour intégrer la composante de réadaptation dans nos interventions. Il est important de saluer l'excellent travail du personnel de l'unité Bridges, qui a tout mis en œuvre pour offrir un programme solide.

Nous exerçons un suivi rigoureux des secteurs visés par les coupes pour nous permettre d'atteindre les résultats escomptés d'ici le 31 mars 2012.

Malgré tous les efforts déployés et les mesures ciblées mises en œuvre conformément au plan, il nous faut encore sabrer 350 000 \$ de notre budget pour atteindre notre objectif ultime. Le BMC continuera d'explorer différentes mesures pour atteindre notre cible.

### **Processus d'agrément**

Le conseil d'administration a approuvé une résolution voulant que les Centres Batshaw entreprennent auprès du Conseil québécois d'agrément (CQA) une démarche de recertification à laquelle nous sommes légalement tenus. Nous consulterons le CQA quant au calendrier des activités menant à l'agrément et vous en ferons part dans les meilleurs délais. Cet exercice s'est avéré très productif dans le passé, en nous mobilisant autour d'une vision commune et en nous engageant dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos pratiques organisationnelles.

### **Entreprise en santé**

Dans le cadre de notre Entente de gestion, les Centres Batshaw doivent être reconnus comme une entreprise en santé par le Programme de certification Entreprise en santé. Nous sommes fiers d'annoncer que l'Agence de Montréal nous a octroyé une subvention pour réaliser une démarche qui améliorera notre capacité à offrir un milieu de travail sain à nos employés. Toutes nos félicitations à Maureen Cohen, directrice des Ressources

humaines, et à son équipe qui ont préparé la demande de subvention qui a été choisie parmi plusieurs pour la qualité de son contenu et la volonté manifeste de l'établissement à s'engager dans ce processus. Entreprise en santé sera lancé en même temps que le processus d'agrément. Le sondage sur la satisfaction des employés comportera des questions sur les quatre sphères d'activité suivantes : les habitudes de travail, l'environnement de travail, la conciliation travail-vie personnelle et les pratiques de gestion. Piloté par le personnel, ce processus cible le bien-être du personnel en milieu de travail et les avantages que procure la conciliation travail-vie personnelle.

### **Formation des membres du CA**

À la suite de l'adoption de la Loi sur la gouvernance qui a modifié le fonctionnement et les responsabilités des conseils d'administration en général, un nouveau conseil d'administration a été élu aux Centres Batshaw et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> février dernier. Pour appuyer les membres du CA dans leurs fonctions, une séance d'orientation sur le mandat de l'établissement et les services qui y sont offerts s'est tenue au printemps. Le 1<sup>er</sup> octobre, une formation sur les responsabilités de gouvernance des membres leur a été dispensée. En collaboration avec les Services de perfectionnement du personnel de la Division des Ressources humaines, nous évaluerons et planifierons le cas échéant, leurs besoins supplémentaires en formation.

### **Semaine des familles d'accueil**

À l'occasion de la Semaine des familles d'accueil, nous aimerions applaudir haut et fort le travail de nos familles d'accueil qui accueillent nos jeunes dans leur foyer. Dans le continuum des services d'aide à l'enfance, le rôle des familles d'accueil est souvent mal compris. Une ressource essentielle pour les quelque 400 enfants hébergés chaque année, ces familles extraordinaires ouvrent leur cœur et leur foyer à des enfants en difficulté aussi longtemps qu'il le faut. Nous les saluons et les remercions du travail qu'elles accomplissent.

### **21 NOVEMBRE 2012 : REMISE DES PRIX D'EXCELLENCE**

#### **RUTH ET MANNY BATSHAW**

*Claire Roy, chef, Communications et Relations publiques*

Voici la liste de nos collègues mis en nomination dans les trois catégories pour recevoir les Prix d'excellence Ruth et Manny Batshaw 2012.

#### **Excellence, Services cliniques – psychosocial**

Karen Chawkin, agente de relations humaines, AM, DSFE  
Lynn Dion, agente de relations humaines, DSP  
Faith Fraser, éducatrice, AM, DSEF  
Dorrett Williams, éducatrice, AM, DSEF

#### **Excellence, Services cliniques – résidentiels**

Angela Ellington, éducatrice, DSRRA  
Daina Girard, éducatrice, DSRRA  
Nancy Jane Gunion, éducatrice, DSRRA  
Sandu Strunga, éducatrice, DSRRA

#### **Excellence, Services administratifs et de soutien**

Pamela Berry, cuisinière, DSRRA  
Robert Desjardins, technicien administratif, DFSA  
Louise Leonard-Smith, agente administrative – Classe 2, DSEF  
Sylvie Racine, technicienne administrative, DFSA

Le comité de sélection dévoilera les noms des gagnants des Prix d'excellence Ruth et Manny Batshaw 2012 **le mercredi 21 novembre à 15 h 30 dans l'auditorium** du 6, rue Weredale Park. Notez bien la date à votre agenda! Soyons nombreux à féliciter et célébrer l'excellence de nos collègues! C'est un rendez-vous!

**Novembre 2012**

5, rue Weredale Park, Westmount (Québec) H3Z 1Y5

# À PROPOS

DES CENTRES DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE BATSHAW

## ÉDITION SPÉCIALE DOUBLE (suite)

### **BILAN DES DIRECTEURS DE PROTECTION DE LA JEUNESSE / DIRECTEURS PROVINCIAUX 2012 :**

#### **« Un enfant, des parents au cœur de l'intervention »**

*Madeleine Bérard, directrice de la Protection de la jeunesse et directrice provinciale*

Le 24 septembre, les Centres Batshaw ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle les directeurs de la Protection de la jeunesse des six centres jeunesse de Montréal et des régions avoisinantes ont présenté leur rapport annuel (accessible sur l'intranet).

Les statistiques provinciales ont été présentées et, bien que le nombre de signalements soit en hausse encore cette année, l'augmentation n'est pas aussi marquée que l'an dernier. Un total de 77 244 signalements ont été traités entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012, ce qui représente 211 signalements par jour.

Parmi les situations ayant fait l'objet d'un signalement retenu (moins de la moitié), les problématiques de négligence et de risque de négligence (36 %) et d'abus physique et de risque d'abus physique (27,6 %) occupent les deux premiers rangs à l'échelle de la province, alors que la problématique de mauvais traitements psychologiques vient au second rang aux Centres Batshaw.

Les enfants de 6 à 12 ans constituent la vaste majorité des enfants suivis dans nos services, soit près du tiers de tous nos usagers.

Au 31 mars 2012, plus de la moitié des enfants (55,4 %) suivis par nos services vivaient dans leur milieu familial ou avec une personne significative.

Le bilan des DPJ sert non seulement à informer, mais aussi à sensibiliser la population ainsi que les corps dirigeants et nos partenaires de la communauté à nos problématiques et enjeux particuliers. Cette année, le bilan mettait l'accent sur l'importance de mobiliser les parents et de les soutenir pour assurer la protection de leurs enfants.

Malgré leurs difficultés, leur manque de moyens, leur impuissance, leur négligence et leur sentiment d'échec, les parents ont à cœur la situation de leur enfant et veulent réussir à faire mieux et à offrir plus à leur enfant. Leurs difficultés viennent très souvent du fait qu'ils sont aux prises avec des problèmes personnels importants et qu'ils ont parfois du mal à répondre à leurs propres besoins. Des séquelles de leur enfance peuvent nuire à leur capacité à reconnaître les besoins de leur enfant ou à y répondre adéquatement.

Notre rôle est de les amener à mieux répondre aux besoins de leur enfant en les orientant vers les services appropriés, en facilitant leurs apprentissages, en les encourageant, en les soutenant et en cultivant l'espoir d'un avenir meilleur. La majorité d'entre eux ont la capacité de changer, la résilience et le potentiel de développement pour traverser leurs difficultés.

Nous croyons que plus les parents reconnaissent la nécessité d'agir, plus ils sont actifs dans la définition du problème et impliqués dans le choix des mesures de protection, plus grande est la probabilité qu'ils s'investissent et se mobilisent dans la démarche d'intervention.

Concrètement, cela signifie d'une part que nous utilisons l'approche collaborative et promovons les mesures volontaires, chaque fois que c'est possible et d'autre part, si le dossier doit être présenté à la cour, les nouvelles modalités judiciaires, introduites dans la LPJ en 2007 cherchent justement à faire une plus grande place aux parents.

Nous croyons aussi fermement au rôle fondamental du lien qui unit l'enfant à ses parents. Ce lien, essentiel au développement de l'identité de l'enfant, doit être préservé dans la mesure du possible, quelles que soient les circonstances. S'il ne peut l'être concrètement au quotidien, il doit l'être dans l'histoire de l'enfant, dans la conservation de ses antécédents et de ses souvenirs.

Notre engagement est de protéger aujourd'hui chaque enfant, mais aussi d'aider ses parents à faire de même à l'avenir. Cet engagement est indéfectible et constitue la pierre angulaire de toutes les interventions faites en protection de la jeunesse.

### **ATELIER SUR LA VIOLENCE COMMISE AU NOM DE L'« HONNEUR » ET LE MARIAGE FORCÉ (dans un contexte de protection de la jeunesse)**

*Carlos De Castro, agent de relations humaines, AM, DSEF et Madeleine Bérard, directrice de la Protection de la jeunesse et directrice provinciale*

Nous avons récemment participé à un atelier sur la violence commise au nom de l'« honneur » et sur le mariage forcé parrainé par Justice Canada. Les participants provenaient d'organismes voués à la protection de l'enfance de partout au Canada, dont les Centres Batshaw et le Centre jeunesse Montréal. Des représentants de groupes militant pour les droits des immigrants et des femmes étaient également présents. La tragédie de la famille Shafia a tout probablement contribué à la tenue de cet atelier.

Après un bref survol des données reliées à la violence commise au nom de l'honneur et au mariage forcé dans le monde, deux conférencières invitées, M<sup>me</sup> Katherine Rowe, travailleuse sociale à la retraite des Services de protection de la jeunesse du R.-U. et présidente de Karma Nirvana et M<sup>me</sup> Jasvinder Sanghera, fondatrice et actuelle directrice de Karma Nirvana au R.-U., ont prononcé des allocutions. M<sup>me</sup> Sanghera, elle-même victime d'actes de violence perpétrés au nom de l'honneur, a fondé Karma Nirvana en 1993 pour venir en aide aux victimes de mariages forcés et de violence commise au nom de l'honneur. En 2008, Karma Nirvana a lancé une ligne d'assistance pour les victimes (*Honour Network Helpline*). M<sup>me</sup> Sanghera a défini l'abus perpétré au nom de l'honneur comme suit : « *Un acte ou un crime qui a été ou pourrait avoir été commis pour protéger ou défendre l'honneur de la famille ou de la communauté.* »

Durant l'atelier, M<sup>me</sup> Rowe a insisté pour que les intervenants soient attentifs aux phénomènes suivants : symptômes de maladie, fugues, actes d'automutilation; menaces de mort ou de blessure; sœurs ayant été forcées de se marier; mariages à un jeune âge; disputes familiales, décès d'un parent; cohabitation avec un nouveau beau-père et règles déraisonnables à la maison. M<sup>me</sup> Rowe a affirmé que les enfants susceptibles d'être forcés de se marier pourraient craindre les conséquences de se confier à quelqu'un et être très méfiants des autres. Les professionnels doivent donc être conscients qu'ils auront peut-être une seule chance de parler avec une victime potentielle. Elle a aussi ajouté que les écoles ont un rôle prépondérant à jouer dans l'identification et le signalement des enfants à risque.

M<sup>me</sup> Sanghera soutient que les intervenants doivent s'abstenir d'utiliser les membres de la famille comme interprètes, d'agir à titre d'intermédiaires auprès de la famille ou des membres de la communauté, de participer à des conférences familiales pour éviter toute manipulation émotive de la victime, de dévoiler de l'information sensible, ou perçue comme étant sensible, aux présumés agresseurs, ou de retourner la victime auprès de la famille ou des agresseurs contre son gré.

Ces mises en garde sont très loin des notions de transparence, de médiation, de participation parentale et de responsabilisation qui sont au cœur des interventions des centres voués à la protection de l'enfance. Il nous faut donc examiner nos paradigmes, apprendre à mieux connaître et déceler les signes précurseurs des situations à risque et adapter nos pratiques.

En conclusion, la journée a été riche en contenu et nous avons certainement appris des échanges avec nos collègues des autres provinces. Les cas de violence commise au nom de l'honneur et de mariage forcé sont en hausse dans les services de protection de l'enfance et il nous faut adapter nos pratiques aux besoins de ces jeunes filles des plus vulnérables. Nous avons recours, par exemple, aux services de consultation d'organismes tels que le *South Asian Women Community Centre* et le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes. Nous participerons également à un comité consultatif dirigé par le Bouclier d'Athéna qui a reçu une subvention de trois ans du ministère de la Santé et des Services sociaux pour développer des outils de dépistage et d'intervention dans un contexte de violence commise au nom de l'honneur.